



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Restreinte du vendredi 5 mars 2022
A LIEVIN

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT

Présent : M. Marc TINCHON

FORFAITS

Journées des 19 et 20 FEVRIER 2022

SENIORS D5 – GROUPE C

Rencontre 50883.1 : FC AVION REPUBLIQUE / AS ROCLINCOURT

Forfait de ROCLINCOURT

AVION REPUBLIQUE bat ROCLINCOURT par forfait - score 5/0.

Amende de 12 € 50 à ROCLINCOURT – 1^{er} forfait.

Match retour à AVION REPUBLIQUE.

FUTSAL D1

Rencontre 54423.2 : LA BASSEE FUTSAL (b) / ASF COURCELLES

Forfait de COURCELLES.

LA BASSEE bat COURCELLES par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à COURCELLES – 1^{er} forfait.

Journées des 26 et 27 FEVRIER 2022

SENIORS D5 – GROUPE A

Rencontre 50712.2 : FC BUSNES / US GONNEHEM (c)

Forfait de GONNEHEM

FC BUSNES bat GONNEHEM par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à GONNEHEM – 1^{er} forfait.

SENIORS D5 – GROUPE D

Rencontre 50911.2 : AC NOYELLES GODAULT (b) / AAE DOURGES (b)

Forfait de DOURGES

NOYELLES GODAULT bat DOURGES par forfait - score 5/0.

Amende de 55 € à DOURGES – Forfait général

SENIORS D6 – GROUPE B

Rencontre 51105.2 : AJ NEUVILLE (b) / ES SAINT LAURENT (c)

Forfait de NEUVILLE.

SAINT LAURENT bat NEUVILLE par forfait - score 5/0.

Amende de 12 € 50 à NEUVILLE – 1^{er} forfait.

Rencontre US RIVIERE (b) / US MONCHY au BOIS (c)

Forfait de MONCHY AU BOIS.

RIVIERE bat MONCHY AU BOIS par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à MONCHY au BOIS – 1^{er} forfait.

SENIORS D6 – GROUPE C

Rencontre 51175.2 : JF MAZINGARBE (b) / AJ RUITZ (b)

Forfait de RUITZ

MAZINGARBE bat RUITZ par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à RUITZ – 1^{er} forfait.

SENIORS D6 – GROUPE F

Rencontre 51374.2 : US ANNEZIN (b) / ESD ISBERGUES (c)

Forfait d'ISBERGUES

ANNEZIN bat ISBERGUES par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à ISBERGUES – 1^{er} forfait.

SENIORS D7 – GROUPE A

Rencontre 51482.2 : AS PTT ARRAS / ES ROEUX

Forfait d'ARRAS

ROEUX bat ARRAS par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à ARRAS – 1^{er} forfait.

SENIORS D7 – GROUPE B

Rencontre 51547.2 : US BOUBERS (b) / AS BONNIERES HOUVIN

Forfait de BOUBERS

BONNIERES bat BOUBERS par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à BOUBERS – 1^{er} forfait.

VETERANS – GROUPE 5

Rencontre 52851.1 : ESD ISBERGUES / ES LABEUVRIERE

Forfait d'ISBERGUES

LABEUVRIERE bat ISBERGUES par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à ISBERGUES – 1^{er} forfait.

VETERANS – GROUPE 6

Rencontre 52240.1 : FC MONTIGNY / AA AUBY

Forfait d'AUBY

MONTIGNY bat AUBY par forfait - score 5/0.

Amende de 15 € à AUBY – 1^{er} forfait.

Match retour à MONTIGNY.

VETERANS – GROUPE 7

Rencontre 52343.1 : SC AUBIGNY / VALLEE la TERNOISE

Forfait de VALLEE la TERNOISE

AUBIGNY bat VALLEE la TERNOISE par forfait - score 5/0.

Amende de 30 € à VLLEE la TERNOISE – 2eme forfait

Match retour à AUBIGNY.

FEMININES D1

Rencontre 52460.2 : CSAL SOUCHEZ NEUVILLE / US ROUVROY

Forfait de SOUCHEZ NEUVILLE

ROUVROY bat SOUCHEZ NEUVILLE par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à SOUCHEZ – 1^{er} forfait.

FEMININES A 7 – GROUPE A

Rencontre 52907.2 : AS NOYELLES les VERMELLES / FC MERICOURT

Forfait de NOYELLES les VERMELLES

MERICOURT bat NOYELLES les VRMELLES par forfait - score 5/0.

Amende de 15 € à NOYELLES les VERMELLES – 1^{er} forfait.

U15 A 8 – GROUPE A

Rencontre 56772.1 : FC ANNAY / AS LENS (b)

Forfait d'AS LENS

ANNAY bat LENS par forfait - score 5/0.

Amende de 5 € à LENS – 1^{er} forfait.

Match retour à ANNAY.

U15 D3 – GROUPE A

Rencontre 56408.1 : JS ECOURT / AAE AIX

Forfait d'AIX.

ECOURT bat AIX par forfait - score 5/0.

Amende de 15 € à AIX – 1^{er} forfait.

Match retour à ECOURT.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 65 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente de la Commission :

Nathalie COCKENPOT.

Le Secrétaire de la Commission :

Marc TINCHON.